



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 22 février 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant le Lycée technique hôtelier Alexis-Heck (LTHAH).

Depuis janvier 2016, un directeur au LTHAH fait toujours défaut. Le poste était à pourvoir à partir de mi-janvier et les candidatures étaient à adresser à Monsieur le Ministre avant mi-mars 2016. Malgré le fait que cinq candidatures remplissaient les conditions législatives, le Ministre avait annoncé en juillet 2016 qu'un nouveau directeur ne sera proposé qu'après la mise en place d'une stratégie nationale.

Dans la réponse à ma question parlementaire n° 2386 en date du 19 septembre 2016, Monsieur le Ministre fait remarquer qu'un groupe d'échange a été instauré en collaboration avec l' HORESCA et la Chambre de commerce qui élaborera une stratégie nationale pour le domaine de l'HORESCA et les écoles impliquées. Ce même groupe va aussi définir le fonctionnement futur du LTHAH et fera une proposition quant aux dispositions légales régissant le Lycée.

Dans une réponse parlementaire en date du 19 décembre 2016, le Ministre a précisé par la suite qu'il va soumettre au Conseil de Gouvernement une modification légale relative à l'éligibilité des candidats briguant le poste de directeur de certains Lycées particulièrement spécialisés, dont aussi le LTHAH.

En date du 20 février 2017, le Ministère a fait de nouveau un appel à candidature pour le poste de directeur du LTHAH. Les candidatures sont à adresser au Ministère avant le 23 février.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Dans la mesure où le Ministère fait de nouveau un appel à candidature au poste de directeur, Monsieur le Ministre peut-on en conclure que l'élaboration de la stratégie nationale est achevée ? Dans l'affirmative, le Ministre peut-il nous faire parvenir des informations détaillées sur la stratégie ?
- Le groupe d'échange a-t-il déjà rendu une proposition quant aux dispositions légales régissant le LTHAH, tel qu'annoncé dans la question parlementaire n° 2386 de septembre 2016 ?
- Si oui, le Ministre peut-il nous faire parvenir cette proposition ?

- Annoncé en décembre dernier, le Ministre a-t-il soumis au Conseil de Gouvernement la modification légale relative à l'éligibilité des candidats qui postulent pour le poste de directeur de certains Lycées spécialisés ?
- Pour quelle raison le Ministre fait-il un appel à candidature sans soumettre au préalable la modification légale relative à l'éligibilité des candidats au Conseil de Gouvernement ?
- Monsieur le Ministre, pour quelle raison le Ministère fait-il de nouveau un appel à candidature pour le poste de directeur alors que cinq candidats avaient déjà rempli les conditions législatives lors du dernier appel à candidature début 2016 ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Martine Hansen

Députée



Affaires générales

Luxembourg, le 26 avril 2017

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2789 de la Députée Martine Hansen

L'élaboration de la stratégie nationale quant à l'enseignement dans le domaine Horeca progresse bien et est en train d'être finalisé. Les dernières réunions de travail sont fixées pour mai. Les conclusions du groupe d'échange pourront ensuite être présentées aux députés. Actuellement, les discussions tournent autour des sujets suivants : formation CCP à grande échelle ainsi qu'autres niveaux de formation de l'EST, hôtel d'application, internat, formation d'excellence, création de BTS. Je suis confiant que ces perspectives permettront au LTHAH de reprendre sa place de centre d'excellence au niveau national et international.

Les modifications légales mettent encore du temps, comme elles ne se rapporteront plus uniquement à l'éligibilité des candidats briguant le poste du directeur du Lycée technique hôtelier Alexis-Heck en particulier et d'autres lycées spécialisés en général. En effet, les discussions mentionnées ci-dessus nous mènent à envisager l'élaboration d'une loi réservée à l'école hôtelière.

Les modifications des dispositions légales ouvrant l'accès au poste de directeur à des candidats du secteur de l'HORESCA n'aurait pas apporté de réponse à court terme au problème de vacance de poste au LTHAH. Voilà pourquoi le ministère a mené des pourparlers avec une série d'acteurs qui ont abouti à plusieurs candidatures intéressantes dont celle retenue par le conseil de gouvernement.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse